



COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 19 MAI 2016

REUNION A PERTHEVILLE-NERS

L'an deux mille seize, le 19 mai, à 18 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à PERTHEVILLE NERS, sous la présidence de Monsieur Claude LETEURTRE.

Etaient présents :

Messieurs

LAURENT CLAUDE, MEVEL THIERRY, ALLARD JEAN PIERRE, JOUNOT PHILIPPE, BISSON ROGER, BERHAULT DIDIER, CAILLOUET MICHEL, DUGUEY BRUNO, MESNIL JEAN PHILIPPE, LUCAS YVES, MACE ERIC, POURNY PASCAL, RUAU MAURICE, BARTHE PATRICK, SOBECKI LOÏC, TURBAN YVONNICK, LETEURTRE CLAUDE, MAUNOURY HERVE, LE BRET JACQUES, LHERMET WILLIAM, GARCIA LOUIS, GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS, DESERT CLAUDE, NOEL MICHEL, LECOQ ANDRE, BACHELEY CHRISTIAN, GIESZCZYK JEAN-RENE, BLAIS NORBERT, HEURTIN JEAN YVES, LIETTA JEAN, LEMERCIER JEAN-JACQUES, LEBRETON JACKY, KEPA GERARD, BENOIT DOMINIQUE, HUET SERGE, GOUPIL JEAN PIERRE, LEROUX JEAN-CLAUDE, LIVIC PIERRE, BINET ALAIN, LBOUCQ JEAN-YVES, DEWAELE KEVIN, REAL ROBERT

Mesdames

DEWAELE-CANOUEL CLARA, HINARD MARIE-ANNE, CHIVARD MARYVONNE, RUL BRIGITTE, MARY-ROUQUETTE VALERIE, STANC NATHALIE, GUEVEL-BADOU CECILE, GRENIER SYLVIE, GABRIEL ODILE, LAVOLLE BRIGITTE, LEPETIT SEVERINE, GUIBOUT MARYVONNE, MARC MARIE-NOËLLE, COUDIERE JACQUELINE, MARGUERITTE MAURICETTE, DUCRET VIRGINIE

Pouvoirs :

LECAPITAINE MICHEL a donné pouvoir à GOUPIL JEAN PIERRE
JOSSEAUME ELISABETH a donné pouvoir à LETEURTRE CLAUDE
DUBOST THIERRY a donné pouvoir à MACE ERIC
AUBEY SABRINA a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE
LASNE MARGARETH a donné pouvoir à BARTHE PATRICK
LEBAILLY BENEDICTE a donné pouvoir à MAUNOURY HERVE
BARBERA MIGUEL a donné pouvoir à LE BRET JACQUES
MAUNOURY MARYVONNE a donné pouvoir à KEPA GERARD
ALIMECK TONY a donné pouvoir à MARC MARIE-NOËLLE
PHILIPPART DAVID a donné pouvoir à DUCRET VIRGINIE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Etaient absents / excusés :

Messieurs :

ANDRE JEAN LUC, GOULARD JOEL, GUYET JACQUES, MEURGEY JEAN CLAUDE, DE BROSSARD JACQUES, ORIOT MICHAËL, DUFAY FABIEN, GASNIER JEAN-MARIE, LETOURNEUR RAYMOND, MARIE JEAN-LUC, BONNE JEAN LOUIS, ROSET YVES

Mesdames : GUILBERT CAROLINE, BLANDIN DANIELE, LE MONZE DORIANE

Monsieur LIVIC Pierre est désigné secrétaire de séance.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 18 février 2016
- ✓ Décisions prises par le Président depuis le conseil communautaire du 21 avril 2016
- ✓ Hommage à Monsieur Roland Audoux

1. Intervention de Madame Anne-Marie Caillet responsable de l'antenne de l'Université

Inter-âges

2. Administration générale

- Installation d'un nouveau conseiller communautaire suite à démission
- Election d'un Vice-président en remplacement du conseiller démissionnaire
- Modification d'une commission communautaire
- Désignation de conseillers communautaires au sein des commissions
- Désignation de nouveaux représentants de la CdC au sein de différentes instances :
OTPF et Pays Sud
- Indemnité de fonction à un conseiller communautaire
- Extension du périmètre de la Communauté de communes – Vendeuvre

3. Finances

- Admission d'un titre en non valeur
- Fixation d'un tarif pour occupation du domaine public (sous réserve)

4. Affaires culturelles

- Ecole de Musique – Nouveaux tarifs à compter de la rentrée 2016
- Médiathèque – Contrat Territoire Lecture – 2^{ème} année – Actions
- Médiathèque – Renouvellement de la convention de soutien à la bibliothèque d'OUILLY-le-Tesson
- Médiathèque – Subvention mission centenaire pour une exposition

5. Tourisme

- Prix de vente et commercialisation des topoguides 2016

6. Environnement

- Rapport annuel 2015 du SPANC
- Rapport annuel 2015 sur les Déchets ménagers et assimilés

7. QUESTIONS DIVERSES

Hommage de Madame Grenier, maire de la Hoquette à Monsieur Roland AUDOUX :

« Roland était un homme simple, droit et d'une profonde honnêteté, dont la modestie n'aurait pas aimé qu'on fasse de longs discours à son propos. »

Ce n'est pourtant pas une raison suffisante pour le laisser partir sans pouvoir dire toute l'admiration et la reconnaissance qui lui sont dues pour les 25 années au cours desquelles il a honorablement rempli ses mandats en tant que conseiller municipal en 1983 et en tant que maire de 1991 à 2008.

Il a été constamment attentif à défendre les intérêts de sa commune et de ses concitoyens dans un esprit de rassembleur et de justice.

Il a été à l'initiative de la mise en place de l'assainissement collectif et la création du lotissement communal « La Bonne Eau ».

Pendant toutes ces années de 1983 à 2008, il aura représenté une génération d'élus municipaux qui, bien que n'ayant pas été particulièrement préparés à des fonctions d'une complexité croissante, ont su néanmoins administrer efficacement leur commune au cours d'une période marquée par de profondes évolutions.

Homme de terre, dévoué à son Pays de Falaise, à sa commune et à ces concitoyens, amoureux du football, Roland nous laissera le souvenir d'une vraie humanité, d'une modestie imperturbable, d'une générosité et d'une tolérance.

Que Roland soit remercié pour tous les services qu'il a rendus et de tous les soins qu'il a pris à préparer l'avenir de sa commune et que ses proches sachent combien sa disparition attriste tous ceux qui l'ont connu et côtoyé.

Les Hoguettons, le conseil municipal et moi-même, souhaitons lui dire au revoir et merci ! »

Monsieur Leteurtre conclut par le fait que Monsieur Audoux était un ami précieux, d'un grand courage et un enseignant or pair.

Une minute de silence est observée en hommage à Monsieur Audoux.

Monsieur Leteurtre demande à l'assemblée de bien vouloir accepter l'ajout du point suivant à l'ordre du jour : Convention de Ligne de Trésorerie interactive à conclure avec la Caisse d'Épargne Normandie. A l'unanimité, les élus acceptent.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR :

INTERVENTION DE MADAME ANNE-MARIE CAILLET, RESPONSABLE DE L'ANTENNE DE L'UNIVERSITE INTER-AGES

Monsieur Leteurtre accueille Madame Anne-Marie Caillet, responsable de l'antenne de l'université Inter-Ages dont la démarche est de valoriser l'association. Il explique qu'avec Thierry Dubost, il leur a semblé opportun de pouvoir présenter cette antenne.

Cf. Document en annexe 1.

Monsieur Leteurtre relève que sur les 224 étudiants inscrits, la moitié provient de la Ville de Falaise et l'autre moitié, du reste du territoire du Pays de Falaise. Il pense que cette association est un atout supplémentaire à évoquer lorsqu'il s'agit de vanter les Pays de Falaise.

Madame Caillet explique que le but est avant tout de partager tout en prenant du plaisir, d'apprendre et de se rencontrer.

Madame Hinard demande s'il existe un flyer à mettre dans les boîtes aux lettres. Madame Caillet répond que le site internet est très complet mais qu'il est possible de transmettre des affiches pour les mairies.

Monsieur Leteurtre remercie Madame Caillet de cette présentation.

DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DEPUIS LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 AVRIL 2016

Monsieur Leteurtre fait part des décisions prises par délégation depuis le Conseil communautaire du 21 avril 2016 :

- N°2016-04-26 : marché de traitement de l'esplanade du Mémorial des Civils dans la Guerre conclu avec la société Pierre et Patrimoine pour un montant de 19 996,31 € HT ;
- N°2016-04-29 : marché de travaux de transformation de l'ancien tribunal de Falaise en Mémorial des Civils dans la Guerre – Avenants ;
- N°2016-04-31 : marché de construction de quatre ateliers relais Zone Expansia – Avenants ;
- N°2016-04-32 : convention pour le remboursement de l'emprunt contracté par la ville de Falaise concernant la médiathèque ;
- N°2016-04-33 : marché de permanence habitat dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat – Avenant n°1 ;
- N°2016-04-34 : marché d'assurance dommages ouvrage du Mémorial des Civils dans la Guerre conclu avec la société SFS pour un montant de 30 297,90 € TTC ;
- N°2016-04-36 : marché de fournitures de repas pour le service portage de repas à domicile – Avenant n°1 ;
- N°2016-05-37 : marché public de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Zone d'Activités Martinia à Saint-Martin-de-Mieux – Avenant n°1 ;
- N°2016-05-38 : marché de construction de quatre ateliers relais Zone Expansia – Avenants ;

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 18 FÉVRIER 2016 À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE SUITE À DÉMISSION

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECLARE** installé au sein du conseil communautaire :
 - Monsieur Loïc SOBECKI au lieu et place de Monsieur Jacques ZAMARA.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - ELECTION D'UN NOUVEAU VICE-PRÉSIDENT

Monsieur Leteurtre rappelle que le Conseil communautaire du 24 avril 2014 a fixé, par délibération n°49/2014, le nombre de vice-présidents à 15. Monsieur Jacques ZAMARA a été élu en qualité de 7^{ème} vice-président. Sa démission nécessite de procéder à l'élection d'un nouveau vice-président.

Monsieur Leteurtre fait appel aux candidats au poste de 7^{ème} Vice-Président. Monsieur Pascal Pourny se présente candidat. Il est procédé aux opérations de vote. Le vote donne les résultats suivants :

Au premier tour, le dépouillement donne le résultat suivant :

- ✓ Nombre de délégués en exercice : 83
- ✓ Nombre de conseillers présents : 58
- ✓ Nombre de votants (présents + pouvoirs) : 68
- ✓ Blancs et Nuls : 0
- ✓ Suffrages exprimés : 63

Résultat : Monsieur POURNY Pascal a obtenu 63 voix

→ **EST ELU 7^{EME} VICE-PRESIDENT de la Communauté de communes du Pays de Falaise, au premier tour et à la majorité absolue : Monsieur Pascal POURNY.**

Monsieur Pourny remercie l'assemblée de sa confiance et fait part des raisons de sa candidature.

« Chers collègues,

Tout d'abord, je tiens à vous adresser de chaleureux remerciements pour votre vote. Votre confiance me fait chaud au cœur.

Pourquoi avoir accepté la responsabilité de la promotion du Pays de Falaise ?

Lorsque Claude Leteurtre m'a proposé de prendre en charge un ensemble regroupant communication et tourisme, je n'ai pas réfléchi longtemps avant d'accepter. Pour un motif très simple : c'est dans la communication que j'ai accompli ma dernière expérience professionnelle, en Ile-de-France, pendant près de

dix ans, comme responsable de la communication d'un Office public de l'habitat. Pas de la communication « paillettes », mais de la communication de terrain, celle qui impose de s'adresser au plus grand nombre avec des mots simples. Mes missions ont été par exemple de bâtir des plans de communication, lancer des appels d'offres, travailler avec des prestataires pour le renouvellement du logo, la création du site Internet, l'édition du magazine des locataires, les dépliants... Il y a là beaucoup de parenté avec la communication d'une collectivité telle que la nôtre.

Quant au tourisme, je n'y ai aucune expérience professionnelle mais c'est aussi un de mes centres d'intérêt et les plus anciens d'entre vous se souviennent que j'ai fait partie de la commission au cours de la mandature de 1995. Il reste des vestiges de l'action menée alors avec quelques maires de l'époque : les panneaux d'information touristique que l'on trouve par exemple à Crocy, à Saint-Vigor-de-Mieux ou près de du Forum de Falaise. Ils ont malheureusement moins bien résisté aux rayons du soleil que le fournisseur ne nous l'avait affirmé !

Tourisme et communication se rejoignent d'ailleurs. Dans les points faibles du tourisme en Pays de Falaise, le président de l'Office pointait en 2015 un défaut de planification des campagnes de communication entre les différents acteurs !

Comment orienter et structurer notre action ?

*En terme de **COMMUNICATION**, le diagnostic est assez partagé : cela n'a pas été une priorité jusqu'à présent et tout ou presque reste à faire.*

- *Le Pays de Falaise souffre d'un déficit **d'identité**.*
- *La Communauté de communes, elle, souffre d'un déficit de **notoriété**.*

***Déficit d'identité** : le Pays de Falaise est le fruit d'une construction politique récente. Il est hétérogène du point de vue géographique. De l'extérieur, la ville de Falaise est plus facilement identifiée que son Pays.*

***Déficit de notoriété** : les compétences de la Communauté de communes sont mal connues du public. Le sentiment d'appartenance est loin d'être répandu.*

Nous devons donc bâtir notre image et renforcer la notoriété de notre Communauté de communes.

Le travail a déjà commencé. Grâce à la mise à disposition à mi-temps de la chargée de communication de l'Office de Tourisme, une petite cellule communication s'est mise en action, en début d'année, dont j'ai accepté d'être l' élu référent.

Deux chantiers ont démarré.

En premier lieu, l'identité graphique : nouveau logo, palette de couleurs et de typographies, modèles-types de supports. Nous avons missionné deux agences après appel d'offres. Nous avons constitué un groupe de travail pour accompagner ce chantier. Il s'est réuni déjà à deux reprises. Notre objectif est d'être en mesure de vous présenter un nouveau logo au troisième trimestre 2016.

Second chantier urgent, le site Internet. Le cahier des charges est en cours d'élaboration. La Ville de Falaise doit lancer un appel d'offres pour l'évolution de son propre site et elle a bien voulu accepter de

patienter afin que cet appel d'offres soit commun aux deux collectivités. Ces deux nouveaux sites seront mis en ligne en 2017. Celui de la Communauté de communes comprendra notamment un extranet réservé aux élus, car il est important que chaque conseiller municipal de nos cinquante-sept - bientôt cinquante-huit communes - aient accès à une information directe et rapide sur nos projets et nos actions.

L'étape suivante, ce sera, pour 2017, l'élaboration d'un plan de communication global couvrant la fin de la mandature, avec des questions auxquelles nous devrons répondre :

- Quels supports écrits ?*
- Quelle politique en matière d'organisation d'événements ?*
- Quel rythme de montée en puissance ?*
- Quels moyens humains et financiers ?*
- Quelle organisation ? La communication de notre territoire est actuellement très éclatée entre deux collectivités, les divers services de la CdC en relation avec le public, les entités rattachées (Médiathèque, Ecole de musique) ou associations subventionnées (office de Tourisme, Musée des Automates). On peut penser que la mutualisation améliorerait l'efficacité générale. C'est au moins une piste de réflexion.*

LE TOURISME est l'autre volet contribuant à la promotion de notre Pays.

Beaucoup de choses ont été déjà réalisées. Il est inutile de les énumérer ce soir.

Mais la situation où nous nous trouvons aujourd'hui montre clairement que des questions de fond doivent être traitées rapidement.

Nous devons redéfinir les missions de l'Office de Tourisme en dialogue avec sa nouvelle gouvernance. A ce sujet, je précise dès maintenant que je ne serai en aucun candidat à la présidence de l'Office. La présidence unique mise en œuvre il y a une dizaine d'années a montré ses limites.

Donc, préciser très rapidement les missions de l'Office. Entre celui-ci, la Communauté de communes, les communes à activité touristique, qui fera quoi ? Nous devons y travailler ensemble dès le mois de juin et apporter des réponses pour le 1^{er} juillet. Ensuite, une convention d'objectifs pluriannuelle courant jusqu'à la fin de la mandature semble être le bon instrument de pilotage.

Nous devons nous interroger sur le statut de l'Office. Le statut associatif présente l'avantage de la souplesse, il a aussi le mérite de s'appuyer sur le bénévolat. Mais il ne peut être conservé que s'il y a forte identité de vue entre la gouvernance bénévole et la collectivité qui assure 80 % de ses recettes.

Nous devons définir notre stratégie touristique : quelles cibles privilégier, quels produits proposer, quels partenariats renforcer ou nouer avec des territoires voisins pour renforcer notre offre, quelles relations avec le commerce local ? Si l'Office n'est pas en capacité de nous aider dans notre réflexion, nous recourrons probablement à un cabinet spécialisé.

Avant de conclure, je souhaite dire un mot du fonctionnement que j'envisage pour la nouvelle commission :

- La commission se réunira de quatre à six fois par an pour définir les priorités dans les projets, discuter et valider les propositions de groupes de travail, préparer les budgets.*

- Un groupe « tourisme » sera placé sous la responsabilité du conseiller délégué au tourisme qui sera désigné ultérieurement.
 - Des groupes de travail mixtes associant élus et techniciens seront constitués selon les besoins.
 - Dans le détail, nous fixerons notre fonctionnement ensemble au sein de la commission.
- Pour ma part, je rencontrerai en juin et juillet les principaux acteurs du tourisme du territoire.

En conclusion, je tiens à vous dire ma confiance.

- Confiance dans notre capacité à développer l'identité et l'attractivité du Pays de Falaise, que ce soit pour attirer de nouveaux habitants, de nouvelles entreprises ou des visiteurs.
- Confiance dans notre capacité à travailler ensemble, au sein de la CDC et avec tous les acteurs de notre territoire pour renforcer notre dynamisme. »

Monsieur Leteurtre exprime son plaisir à accueillir Monsieur Pourny en tant que 7^{ème} vice-président mais regrette tout de même la décision de Jacques Zamara. Même s'ils étaient en désaccord sur la politique à mener, il n'oublie pas l'importance de son rôle depuis des années pour le tourisme et souhaite lui rendre hommage pour l'ensemble du travail réalisé.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - MODIFICATION D'UNE COMMISSION THÉMATIQUE

Pour tenir compte de l'impératif de promotion du Pays de Falaise en terme de communication et considérant la nécessité en parallèle de modifier la composition de la commission Tourisme, Loisirs, Patrimoine, il est proposé de transformer la commission Tourisme, Loisirs et Patrimoine en commission intitulée *Promotion du Pays de Falaise*. Cette commission pourrait être scindée en deux groupes de travail, l'un relatif au Tourisme, l'autre relatif à la communication.

Monsieur Leteurtre, comme l'a évoqué Monsieur Pourny, fait part de la volonté de transformer cette commission en sous-groupe non formel, pour traiter du tourisme d'une part, et de la communication d'autre part.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DECIDE** la transformation de la Commission *Tourisme, Loisirs Patrimoine* en Commission *Promotion du Pays de Falaise*.

➤ **DESIGNE** les représentants du conseil communautaire suivants au sein de la Commission *Promotion du Pays de Falaise* :

<i>Promotion du Pays de Falaise</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Léon LEFOULON (MR1) - Maryvonne GRAINDORGE (MR1) - Raymond LETOURNEUR (MR1) - Maryvonne GUIBOUT (MR1) - Virginie DUCRET (MR2) - David PHILIPPART (MR2) - Sandrine GOSIK (MR2) - Dominique MORIN (MR3) - Jean-Claude LEROUX (MR3)
-------------------------------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> -Valérie Mary-ROUQUETTE (MR4) - Brigitte RUL (MR4) - Hervé MAUNOURY (MR4) - Pascal POURNY - Jean-Marie GASNIER (MR5) - Jean-Luc MARIE (MR5) - William LHERMET (MR5) - Danielle BLANDIN (MR6) -Jean-François GUILLEMOT (MR6) - Françoise LAVIEILLE (MR7) - Pascal LEFEVRE (MR7) - Françoise FIOR (MR8) - Joël GOULARD (MR8) - Claude LAURENT (MR8)
--	--

➤ **PRECISE** que le 7^{ème} vice-président sera membre de la commission en application des délégations de fonctions que le Président lui donnera.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - DÉSIGNATIONS DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES AU SEIN DES COMMISSIONS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DESIGNE :**

- Au sein de la Commission Mutualisation, Monsieur Pascal POURNY.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - DÉSIGNATIONS AU SEIN D'ORGANISMES EXTÉRIEURS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DESIGNE :**

- Au sein des organismes extérieurs :
 - ☞ Office de Tourisme du Pays de Falaise : Monsieur Pascal POURNY
 - ☞ Pays Sud Calvados : Monsieur Pierre LIVIC

➤ **RAPPELLE** la représentation de la Communauté de communes du Pays de Falaise au sein de ces structures :

Organisme	Nombre représentants	Représentants
Office de tourisme du Pays de Falaise	9	<ul style="list-style-type: none"> • Pourny Pascal • Gasnier Jean-Marie • Maunoury Hervé • Letourneur Raymond • Berhaut Didier • Leroux Jean-Claude • Laurent Claude

		<ul style="list-style-type: none"> • Ducret Virginie • Guibout Maryvonne
Pays Sud Calvados	9	<ul style="list-style-type: none"> • Livic Pierre • Heurtin Jean Yves • Mesnil Jean Philippe • Dewaële-Canouel Clara • Gasnier Jean Marie • Leteurtre Claude • Macé Eric • Pourny Pascal • Ducret Virginie

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - INDEMNITÉ DE FONCTION À UN CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN CHARGE D'UN GROUPE DE TRAVAIL

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** le montant de l'indemnité du 7^{ème} Vice-président et du conseiller communautaire en charge d'une fonction spécifique, à compter du 1^{er} juin 2016 ainsi qu'il suit :

Population de 20 000 à 49 999 hab	7 ^{ème} Vice-président	Conseiller en charge d'une fonction spécifique
Taux	16,31%	6 %
Montant de l'indemnité mensuelle *	620,00 €	228,09 €

* : en fonction de la valeur du point au moment de la délibération

- **PRECISE** que cette délibération modifie la délibération n°130/2015 ;
- **INDIQUE** que :
- figure en annexe de la délibération un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées ;
 - les crédits nécessaires figurent à l'article 6531 du budget principal.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PROJET D'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE COMMUNAUTAIRE – INTÉGRATION DE LA COMMUNE DE VENDEUVRE

Monsieur Macé fait part que le Préfet a adressé au Président de la Communauté de communes, une copie de l'arrêté préfectoral du 4 mai 2016 portant projet d'extension du périmètre de la CdC du Pays de Falaise à la commune de Vendevre. Dans ce cadre, le conseil communautaire tout comme les conseils municipaux des communes concernées disposent d'un délai de 75 jours à compter de la notification de l'arrêté préfectoral pour se prononcer. Il est rappelé que la modification de périmètre sera prononcée après accord des conseils municipaux des communes inclus dans le projet de périmètre, accord qui doit être exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux des communes concernées, représentant la

moitié au moins de la population totale de celle-ci, y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale. (A défaut de délibération, l'avis est réputé favorable).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable sur le projet d'extension du périmètre de la Communauté de communes du Pays de Falaise en intégrant la commune de Vendeuvre à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à transmettre la délibération au Préfet.

FINANCES - ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur Macé indique qu'il est demandé au Conseil de bien vouloir approuver l'inscription en non-valeur du titre n°2856/2012 bordereau n°154, d'un montant de 96,21 €, émis à l'encontre d'une entreprise. Cette décision fait suite à une demande de la Direction Générale des Finances Publiques, pour cause de clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif (jugement du Tribunal de Commerce de Caen du 19/03/2015).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** l'admission en non-valeur du titre n°2856/2012, bordereau 154, d'un montant de 96,21 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier ;
- **IMPUTE** la dépense correspondante au compte 654 du Budget Annexe déchets ménagers.

FINANCES - FIXATION D'UN TARIF POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur Macé informe le Conseil que la société Reflex Auto souhaite bénéficier d'une autorisation d'utilisation d'une rue peu fréquentée de la zone EXPANSIA pour les cours de conduite auto et moto. Compte-tenu de l'utilisation de cette voie communautaire ouverte à la circulation, il convient de réglementer l'utilisation de cette voirie. Il est donc proposé la conclusion d'une convention établie à titre précaire et révocable à tout moment par la Communauté de communes et le maire de la commune de Falaise (qui détient le pouvoir de police), pour tenir compte des impératifs de circulation et de sécurité. De même, une redevance doit être fixée pour cette occupation. Il est proposé un montant de redevance de 50 € mensuels.

A noter en outre qu'une autre solution se dessine qui serait plus protectrice du principe de la liberté de circulation et sécurisée pour les usagers.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** à 50 € mensuels le montant de la redevance pour occupation du Domaine de la Communauté de communes du Pays de Falaise dû par la société Reflex-Auto ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer une convention avec la société ;
- **S'ENGAGE** à affecter la recette au budget de l'exercice au cours duquel elle sera constatée.

FINANCES - CONVENTION DE LIGNE DE TRÉSORERIE INTERACTIVE À CONCLURE AVEC LA CAISSE D'ÉPARGNE NORMANDIE

Monsieur Leteurtre explique que le but de cette ligne de trésorerie est ouverte dans l'attente des subventions relatives au Mémorial. De plus, il indique que pour récupérer les 20 % de TVA, il faut que l'ensemble des factures soient réglées. Or, il existe des réserves, qui, tant qu'elles ne sont pas levées, ne permettent pas le règlement des factures.

Par ailleurs, Monsieur Leteurtre informe les élus que 555 000 € de parts sociales de la Caisse d'Épargne sont en attente, tout comme les 300 000 € relatifs au contentieux du Centre Aquatique.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de contracter, pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne Normandie une ouverture de crédit ci-après dénommée « Ligne de Trésorerie Interactive » d'un montant maximum de 1 000 000 € dans les conditions suivantes :

- ☞ Montant : 1 000 000 Euros
- ☞ Durée : un an maximum
- ☞ Taux d'intérêt EONIA + marge de 1,40%
- ☞ Process de traitement automatique :
 - tirage : crédit d'office
 - remboursement : débit d'office
- ☞ Paiement des intérêts chaque mois civil par débit d'office
- ☞ Frais de dossier Exonération
- ☞ Commission d'engagement 1 000 euros / prélevée une seule fois
- ☞ Commission de gestion néant
- ☞ Commission de mouvement Exonération
- ☞ Commission de non-utilisation 0.25% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen ; périodicité identique aux intérêts

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant :
 - ☞ à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne Normandie,
 - ☞ à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Épargne Normandie.
- **INDIQUE** que les dépenses engendrées par la signature de ce contrat seront inscrites sur les crédits du présent exercice.

AFFAIRES CULTURELLES - ECOLE DE MUSIQUE- INSTAURATION DE TARIFS EN FONCTION DU QUOTIENT FAMILIAL

Monsieur Macé indique qu'il est proposé au Conseil d'adopter une nouvelle tarification à l'école de Musique, à compter de la rentrée 2016 pour tenir compte d'une demande de l'ODACC de mettre en place une tarification différenciée selon le quotient familial. En effet, l'ODACC évolue vers une aide au fonctionnement des écoles de musique en fonction de la mise en place d'une telle tarification (aide de 12 500 € pour 2015). Dans cette nouvelle tarification, les recettes supplémentaires par rapport aux recettes actuelles seraient de + 2 475 €.

Rappel des TARIFS ACTUELS

	Communauté de communes (participation financière)	Hors Communauté de communes (participation financière + droit d'inscription)
Jardin musical	28 €	32 €
Formation musicale	38 €	86 €
Formation instrumentale	52 €	104 €
Chorale d'enfants / tout atelier de pratique collective	18 €	20 €
Formation musicale et instrumentale	72 €	128 €

Réductions et gratuité

Pour le 2 ^{ème} membre d'une même famille	- 25 %
Pour le 3 ^{ème} membre d'une même famille	- 50 %
Pour le 4 ^{ème} membre d'une même famille	- 75 %
Pour le 5 ^{ème} membre d'une même famille	Gratuit

Forfait n'ouvrant pas droit aux réductions

Location d'instrument (pas de location de piano)	38 €	44 €
Membre Harmonie /Orchestre à cordes./Big band	32 €	80 €
Majoration pour les + de 26 ans	16 €	18 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **FIXE** ainsi qu'il suit les tarifs de l'école de musique communautaire à compter du 1^{er} septembre 2016 :

Facturation Tranche 4	Au trimestre	A l'année
Cours collectif (facturé 1 seule fois même si plusieurs cours collectifs)	42 €	126 €
Cours individuel	58 €	174 €
Cours collectif + cours individuel	88 €	264 €
Location d'instrument	42 €	126 €
Majoration + de 26 ans	24 €	72 €
Supplément Hors CdC	58 €	174 €

Réductions (inscriptions famille) :

Pour le 2 ^{ème} membre d'une même famille	-25 %
Pour le 3 ^{ème} membre d'une même famille	-50 %
Pour le 4 ^{ème} membre d'une même famille	-75 %
Pour le 5 ^{ème} membre d'une même famille	Gratuit

Réductions sur présentation d'attestation CAF:

Pour les tranches de quotient familial 4 (Supérieur à 800 €)	Plein tarif
Pour les tranches de quotient familial 3 (681 à 800 €)	-10 %
Pour les tranches de quotient familial 2 (301 à 680 €)	-20 %
Pour les tranches de quotient familial 1 (0 à 300 €)	-30 %

Réduction supplémentaire :

Pour les membres des harmonies, orchestre à cordes et big-band (élèves CdC ou hors CdC)	-15 %
---	-------

AFFAIRES CULTURELLES - ÉCOLE DE MUSIQUE- MÉDIATHÈQUE - SUBVENTION DRAC AU TITRE DU CONTRAT TERRITOIRE LECTURE

Monsieur Macé rappelle que le conseil communautaire s'est prononcé en 2015 sur la reconduction du dispositif Contrat Territoire Lecture (dispositif sur 3 ans), permettant notamment d'obtenir un financement de 50 % de la DRAC de 50 % des actions engagées par la Communauté de communes du Pays de Falaise.

La Commission des Affaires culturelles du 25 avril dernier a approuvé les actions pour la 2^{ème} année du CTL impliquant des dépenses à hauteur de 40 000 €, **permettant l'octroi d'une subvention de 20 000 €.**

- 1) Développer une nouvelle offre documentaire par une augmentation significative de l'acquisition de livres-audio et continuer le développement des ressources numériques : **10 000 €**
- 2) Poursuivre le développement des actions culturelles sur le territoire : **5 000 €**
- 3) Poursuivre les actions de signalisation, de communication et de mise en accessibilité : **5 000 €**
- 4) Préparer précisément le réaménagement de la médiathèque de Falaise pour la rendre accessible et plus visible, économiser sur les dépenses d'énergies et prendre en compte les évolutions des usages et des besoins des citoyens du 21^{ème} siècle, par le recrutement d'un programmiste (assistant à maîtrise d'ouvrage) : **20 000 €**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les actions à mener ainsi que présentées pour l'année 2016 et à inscrire dans le cadre du dispositif Contrat Territoire Lecture (CTL) ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué :
 - à solliciter une subvention de 20 000 € auprès de la DRAC au titre du CTL et toute autre subvention auprès des partenaires financiers pour la réalisation de ces actions ;
 - à signer l'avenant 2016 correspondant à la convention Contrat Territoire Lecture ainsi que tout document utile relatif à ce dossier.

AFFAIRES CULTURELLES - MÉDIATHÈQUE – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE SOUTIEN À LA BIBLIOTHÈQUE D'OUILLY-LE-TESSON

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** le renouvellement de la convention de soutien à la bibliothèque déterminant les modalités de versement du soutien de la Communauté de communes à la commune d'OUILLY-le-Tesson (justificatifs d'acquisition et de mandatement, délai de règlement de la subvention) pour une durée de 3 ans à compter de 2016 ;

AFFAIRES CULTURELLES - MÉDIATHÈQUE- MISSION CENTENAIRE POUR UNE EXPOSITION

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à :
 - solliciter une subvention pour le projet 2016 conduit par la médiathèque *-une guerre d'usure :*
 - auprès du groupement d'intérêt public « Mission du centenaire de la Première Guerre Mondiale 1914-2014 » d'un montant de 1 000 €,
 - auprès de l'ONACVG d'un montant de 500 €,
 - signer la convention avec le GIP ainsi que tout document utile relatif à ce dossier ;
- **S'ENGAGE** à affecter la recette correspondante au budget de l'exercice au cours duquel elle sera constatée.

TOURISME - PRIX DE VENTE ET COMMERCIALISATION DES TOPOGUIDES 2016

Monsieur Macé explique que 1 000 exemplaires (23 fiches chacun) des nouveaux topoguides de randonnées ont été imprimés pour être mis en vente.

Le prix de revient du topoguide se calcule de la manière suivante :

- Coût total (conception, impression + droits IGN) = 7 520, 24 € TTC
- Subv. CD14 (40 % du TTC) = 3 008, 10 €
- Coût pour la CDC = 4 512, 14 €
- Le prix de revient unitaire TTC est donc de = **4, 52 €**

Considérant les frais de gestion et de commercialisation, le ratio habituel pour la commercialisation est d'environ 2 fois le prix de revient soit 9,04 € TTC.

Toutefois, pour des raisons de simplification et considérant que le prix de vente public du topoguide équestre du Pays Sud Calvados ou du topoguide de randonnée pédestre de la Suisse Normande ont été fixés à 10 € TTC, il a été proposé de commercialiser le nouveau topoguide de randonnée du Pays de Falaise au prix de 10 € TTC.

Il est à noter qu'une partie des 1 000 exemplaires sera diffusée par le Comité Départemental du Tourisme (prévision 500 exemplaires) qui les achètera au prix préférentiel de 5 € TTC afin de pouvoir couvrir les droits demandés par la Cartothèque (Société spécialisée dans la distribution d'éditions touristiques, cartographiques et de randonnée) pour la distribution du topoguide dans les librairies, Offices de Tourisme et grandes enseignes.

Il a également été proposé de reconduire la convention liant l'Office de Tourisme du Pays de Falaise et la Communauté de communes du Pays de Falaise pour la commercialisation de ces topoguides sur le modèle de l'ancienne version.

Ainsi l'Office de Tourisme du Pays de Falaise assurerait sous forme de dépôt, la commercialisation, des ouvrages pour le compte de la Communauté de communes du Pays de Falaise et reverserait à cette dernière le coût de revient établi à 4,52 € TTC, sur la base d'un état des ventes semestriel.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** le prix public de vente unitaire de l'édition 2016 des topoguides à 10 € TTC,
- **APPROUVE** la commercialisation des topoguides par l'Office de Tourisme du Pays de Falaise par convention, sur la base du prix de revient 4,52 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

ENVIRONNEMENT - SPANC – RAPPORT ANNUEL 2015

Monsieur Turban indique qu'il convient de se prononcer sur le rapport annuel 2015 « sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif » regroupant les principaux indicateurs techniques et financiers issus de l'exercice de la compétence « assainissement non collectif » (*rapport transmis avec la note de synthèse*).

Monsieur Turban souligne que pour la première fois, une commune, celle de Soumont-Saint-Quentin, prend en charge la totalité des redevances pour ses administrés. Il remercie également les services pour l'élaboration de ce rapport qui s'est voulu plus attractif que les années précédentes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

ENVIRONNEMENT - DÉCHETS MÉNAGERS – RAPPORT ANNUEL 2015

Monsieur Turban indique qu'il convient de se prononcer sur le rapport annuel 2015 « sur le prix et la qualité du service des déchets ménagers et assimilés » regroupant les principaux indicateurs techniques et financiers issus de l'exercice de la compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » (*rapport transmis avec la note de synthèse*).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

QUESTIONS DIVERSES

✓ Annuaire du réemploi

Monsieur Turban informe les élus que l'annuaire du réemploi créé par l'EPE sera distribué à l'ensemble des élus ainsi que dans les mairies.

✓ Marché de collecte et de traitement des déchets ménagers

Monsieur Turban fait part à l'assemblée de l'affermissement de la seconde tranche conditionnelle dans le cadre de ce marché, et ce, pour l'ensemble des lots. Le marché actuel se poursuivra donc jusqu'au 31 décembre 2017.

✓ Visite au Mesnil Soleil

Monsieur TURBAN indique que les élus seront invités courant juin à visiter le site préservé du Mesnil Soleil avec pour guide, un conservateur universitaire.

✓ Forum de l'habitat et du logement

Madame Dewaële-Canouel informe que la semaine de l'habitat et du logement aura lieu les 1^{er} et 2 juin 2016. Le 1^{er} juin sera consacré au logement, le 2 à l'énergie. Une affiche a été transmise à l'ensemble des maires. 37 partenaires seront présents. Madame Dewaële-Canouel demande aux maires de diffuser le plus largement possible cette information auprès de la population.

✓ Médiathèque de Morteaux - Couliboeuf

Monsieur Leteurtre indique que dans le cadre du dépôt du dossier déposé au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL), la Communauté de communes peut espérer une subvention d'un montant de 217 500 €, soit environ 30% de l'opération. D'autres recherches de subvention sont à entreprendre. Tout comme pour le FNADT avec le Mémorial, le premier Ordre de Service doit être lancé avant le 31 décembre 2016.

✓ Personnel

Monsieur Leteurtre fait part de l'arrivée de deux personnes, en contrat d'une durée de 6 mois :

- l'une en tant qu'assistant juridique auprès de Virginie Wilpote. Il indique que ces 6 mois devront permettre également de laisser le temps de la réflexion sur la mutualisation des services avec la Ville de Falaise mais aussi avec les communes ;
- l'autre en charge de la mise en place du Projet de Territoire.

✓ Mémorial des civils

Monsieur Leteurtre indique qu'il rendra des comptes lorsque les dernières réserves seront levées. Néanmoins, il assure d'ores et déjà que l'enveloppe financière initiale a été respectée. Il remercie l'ensemble des élus pour leur soutien lors de l'inauguration.

En particulier, il tient à rendre hommage à Monsieur Lefoulon, ancien maire de Pierrepont pour son courage et sa ténacité quant à la réalisation de ce projet, d'autant que la décision officielle de créer le Mémorial a été prise à Pierrepont.

Enfin, Monsieur Leteurtre remercie Madame Lepetit, Maire de Pertheville-Ners, pour l'accueil des élus lors de ce Conseil communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h30.

Vu,

Le Président,
Claude LETEURTRE



**Université inter-âges de Normandie
Antenne de Falaise**




Jeudi 19 Mai 2016

*Réunion Communautaire
du Pays de Falaise*



**Université inter-âges de Normandie
Antenne de Falaise
PRÉSENTATION**


**L' UIA Régionale
L'Antenne de Falaise
Fonctionnement des antennes
Perspectives
Projet de programme 2016/2017**



Université inter-âges de Normandie

Une UIA Régionale et 17 antennes

- Association Loi 1901 depuis 1974**
- Structurée par des statuts et un Règlement Intérieur Régional**
- Conseil d'Administration Régional et Bureau Régional**
- 17 antennes locales implantées sur les 3 départements**
- 9000 étudiants pour l'année 2015/2016**





Université inter-âges de Normandie

Une UIA Régionale et 17 antennes

- Des objectifs communs à toutes les antennes**
 - Tisser du lien social
 - Partager des connaissances et des activités de bien-être (artistiques et physiques)
- Ouverte à tout public sans condition d'âge ni de diplôme**
- Année universitaire d'octobre à mai**
- 24 semaines hors vacances scolaires**





Université inter-âges de Normandie L'Antenne de Falaise (1/5)

- L'Antenne de Falaise est la 17^{ème} antenne de la Région
- Préparation du Projet avec un Comité de Pilotage conduit par Thierry Dubost dès la fin de l'année 2014
- Validation de l'ouverture de l'antenne de Falaise par le CA régional en mai 2015

→ **DEBUT DES COURS EN OCTOBRE 2015**

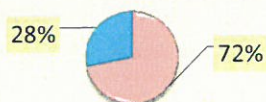
-Assemblée Constitutive de l'Antenne le 19 novembre 2015
avec élection du Comité de Gestion et du Bureau



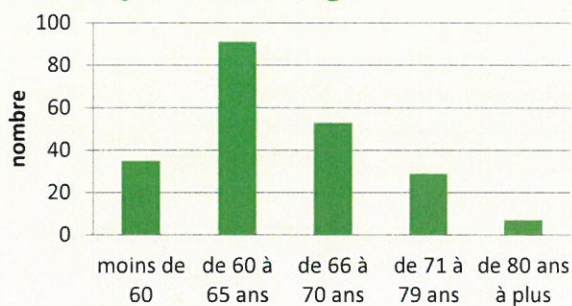
Université inter-âges de Normandie L'Antenne de Falaise (2/5)

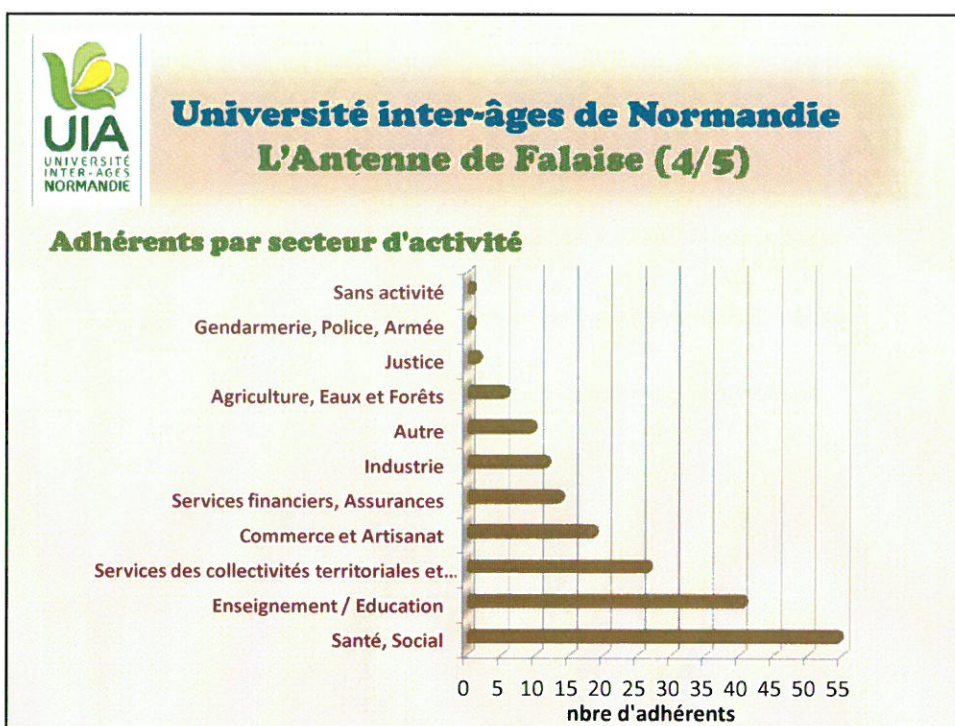
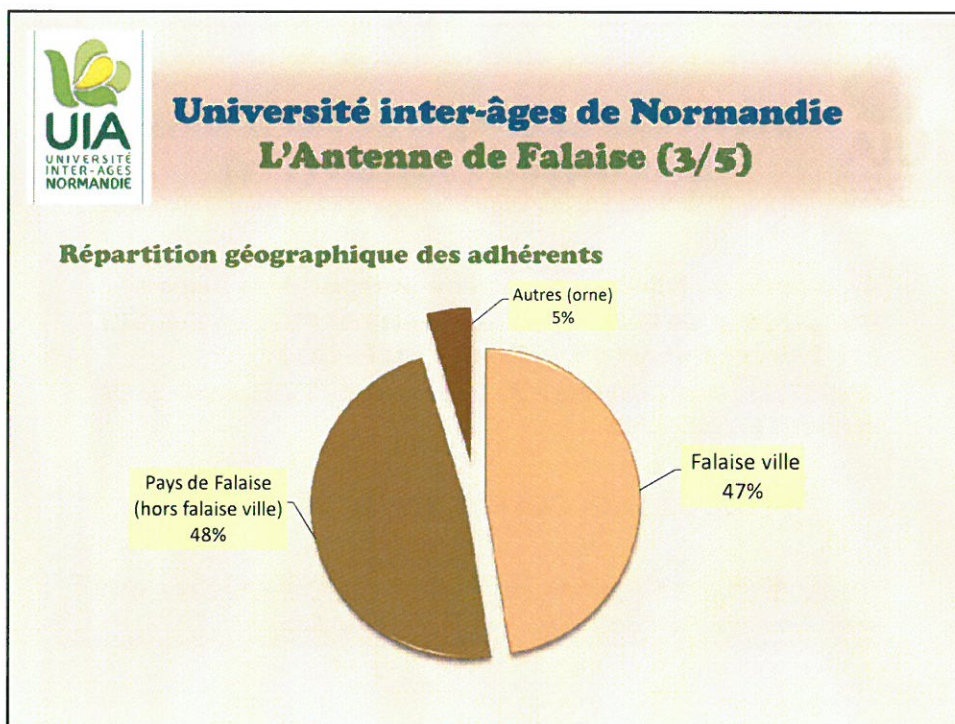
224 étudiants inscrits au 01 février 2016

• **162 femmes et 62 hommes**



• **adhérents par tranche d'âge**







Université inter-âges de Normandie L'Antenne de Falaise (5/5)

-Programme proposé en 2015/2016:

- 24 conférences organisées le jeudi après-midi dans des domaines variés (économie, lettres, histoire, technologie, art, sport,...)**
- 14 disciplines dispensées sur 352 heures de cours :**
 - Langues (anglais, allemand, italien, espagnol): 140 heures**
 - Activités culturelles (géopolitique, histoire, philosophie, architecture, français, musique): 88 heures**
 - Informatique : 60 heures**
 - Activités de bien-être (aquagym, sophrologie) : 60 heures**
 - Randonnées : 15 sorties (dont 13 en ½ journée et 2 en journées)**
- Sorties :**
 - 2 Visites historiques**
 - Découverte mycologique**



Université inter-âges de Normandie Antenne de Falaise Fonctionnement des antennes (1/3)

- Une cotisation par adhérent de 120 euros pour l'année (mi-tarif à partir de février)**
- Un montant unique pour toute la Région**
- L'adhésion ouvre l'accès à toutes les activités proposées**
 - Par exception un supplément peut être demandé (ex aquagym)**
 - L'accès peut-être limité en nombre pour certaines activités**
- L'inscription dans une antenne ouvre la possibilité de bénéficier des activités, sorties, voyages, conférences proposées par les autres antennes dans la limite des places disponibles**
- Des intervenants (enseignants ou conférenciers) bénévoles ou rémunérés selon des barèmes régionaux**



Université inter-âges de Normandie
Antenne de Falaise
Fonctionnement des antennes (2/3)

La Gestion du niveau régional recouvre

- **Collecte des cotisations**
- **Gestion des contrats des intervenants**
- **Règlement des salaires et frais de déplacement**
- **Gestion financière, sociale et fiscale de l'Association UIAN.**
- **Dotation aux antennes d'un budget de fonctionnement.**
- **Dotation aux antennes de moyens matériels nécessaires au fonctionnement de l'antenne**



Université inter-âges de Normandie
Antenne de Falaise
Fonctionnement des antennes (3/3)

La Gestion du niveau local recouvre

- **Relations avec les partenaires (Mairie, Etablissements scolaires, Presse,...) pour la mise à disposition de locaux pour les cours, les conférences et toute manifestation organisée par l'antenne**
- **Contacts avec les enseignants pour élaborer le programme des disciplines proposées aux étudiants**
- **Contacts avec des conférenciers locaux pour abonder le programme des 24 conférences à offrir aux étudiants (complément du vivier régional mis à disposition du référent universitaire)**
- **Gestion locale des moyens donnés pour le fonctionnement courant**



Université inter-âges de Normandie Antenne de Falaise Perspectives

- **Rester à l'écoute des adhérents et satisfaire leurs attentes**
- **Susciter de nouvelles adhésions pour assurer la pérennité de l'antenne**
- **Parfaire le fonctionnement par une organisation structurée, efficace alliant qualité et rigueur**
- **Entretenir et préserver la convivialité**
- **Agir en complémentarité des autres associations et structures du Pays de Falaise**
- **Coopérer avec les antennes en proximité pour étendre les propositions aux adhérents**
- **Garantir l'esprit de l'association dans nos échanges avec tous les interlocuteurs du niveau régional et local**



Université inter-âges de Normandie Antenne de Falaise Projet de programme 2016/2017

- **Les « incontournables » 24 conférences dont 6 par des locaux**
- **Maintien des disciplines dispensées en 2015/2016:**
 - **Langues : anglais - allemand - italien - espagnol**
 - **Informatique : 2 niveaux**
 - **Cours : géopolitique - histoire - philosophie - arts plastiques - français**
 - **Bien-être : aquagym - sophrologie - randonnée**
- **Des nouveautés :**
 - **Généalogie**
 - **Photographie**
 - **Sculpture**
 - **Danse**
- **Des sorties découvertes :**
 - **Le Havre**
 - **Le Mont Saint Michel**
 - **Mycologie**

**Université inter-âges de Normandie
Antenne de Falaise
Nos contacts**

<u>Adresse postale</u> 14 rue St.Jean 14700 Falaise	<u>Adresse mail</u> uia-falaise@orange.fr
Université-Inter-Ages Antenne de Falaise	
<u>Notre site internet</u> uia-falaise.monsite-orange.fr	<u>N° de Téléphone</u> 02.31.90.79.52 Permanence le mardi de 14h à 16h

**Inscriptions les 22 et 24 septembre
de 10h à 17h
Dans le hall du Forum de Falaise**

**Université inter-âges de Normandie
Antenne de Falaise
Conclusion**

**Accueillir tous ceux et celles
qui ont du temps libre
pour nous rejoindre
dans cette aventure...**

Jeudi 8 septembre 2016 à 20h au Cinéma l'Entracte

Conférence gratuite ouverte à tous pour la rentrée 2016-2017
Sur le thème: « La gestion du stress »

Merci de votre attention